



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du
lundi 21 novembre 2022 à 20 h 00.

Tableau de présence

Noms	Présents	Absents
Pascal DUEZ	X	
Alain FOVEZ	X	
Marie-Françoise DELAVAL	X	
Richard BILLOIR	X	
Véronique MORELLE	X	
Marc NIEUWJAER	X	
Michel DENOYELLE	X	
Richard DECEUNINCK	X	
Alice SOURDEAU	X	
Virginie FROMONT	X	
Lindsay BRENDLER	X	
Nathalie RUELLE	X	
Réjane LEROY		X
Murielle BONNET		X
Alain DUQUESNOY	X	
Présents:	13	
Absents:		2

ABSENTS :

Murielle BONNET	.	.
.	.	.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

Réjane LEROY	.	.
.	.	.

PROCURATION(S) :

.	Donne procuration à	.
.	Donne procuration à	.

<u>Président de séance</u> : P. DUEZ, Maire	<u>Secrétaire de séance</u> : Nathalie RUELLE
<u>Lieu</u> : Mairie	<u>Date de convocation</u> : 15/11/2022



Villers en Cauchies

Ordre du jour :

N° de page

1. Réunion du 28 septembre 2022 – approbation du compte rendu	3
2. Budget – décision modificative N°1	3
3. Budget des eaux– admissions en non valeurs.....	3
4. Marché de travaux – avenant pour la rénovation du centre-bourg.....	4
5. Pays du Cambrésis – dossier de végétalisation de différents secteurs de la commune..	4
6. SMACL – renouvellement des contrats d’assurance	5
7. Subvention exceptionnelle – association Festi’Cauchies.....	6
8. Personnel communal – gratification de fin d’année	6
9. Administrés – vacances de neige 2023	7
10. Forains – versement des subventions.....	7
11. SIAVED – convention d’apport de déchets.....	7
12. SIVU Murs Mitoyens – adhésion de la commune d’ESCAUDOEUVRES	8
13. Questions et informations diverses :.....	8



Villers en Cauchies

1. Réunion du 28 septembre 2022 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 28 septembre 2022. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

2. Budget – décision modificative N°1

Afin de procéder au règlement des frais de l'AJR, du SIDEC et des travaux en cours, M. le Maire invite les élus à bien vouloir adopter une décision modificative (détaillée dans le tableau ci-dessous) au budget communal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT– DEPENSES	MONTANT
Article 6458 – CHAP 64 – Cotisations aux autres organismes sociaux	- 6 200 €
Article 6574 – CHAP 65 – Subventions de fonctionnement aux associations	+6 200 €
RESULTAT DE LA SECTION	+ 0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT– DEPENSES	
Article 2041512 – CHAP 20 – Bâtiments et installations	+ 2 200 €
Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	- 74 190 €
Article 2152 – Installations de voirie	+ 71 990 €
RESULTAT DE LA SECTION	+ 0 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

3. Budget des eaux– admissions en non valeurs

Dans l'impossibilité de recouvrir certaines créances, le comptable du Centre des Finances Publiques de Cambrai a présenté plusieurs demandes d'admission en non-valeur concernant le budget des eaux et de l'assainissement en date du 02/09/2022 pour un montant total de 33,83 €.

M. le Maire invite les élus à se prononcer après avoir étudié les propositions détaillées, sachant que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette et que le titre émis garde son caractère exécutoire.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :



Villers en Cauchies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

4. Marché de travaux – avenant pour la rénovation du centre-bourg

Suite aux travaux de rénovation du centre-bourg (travaux d'enfouissement des réseaux, réaménagement et rénovation de voiries), il s'avère nécessaire de valider un avenant au marché initial pour le lot suivant :

- Lot 1 : Aménagement – Assainissement – Tranchée Commune – Entreprise DESCAMPS

Suite à la commande de travaux supplémentaires et nécessaires, le montant de cet avenant n°1 pour le lot 1 est de 138 211.00 € HT, soit 31 % du montant du marché initial Lot 1.

M. le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise titulaire du marché.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

5. Pays du Cambrésis – dossier de végétalisation de différents secteurs de la commune

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un programme de plantation et de renaturation du dépôt, du boisement communal et de la noue. Ce programme est phasé sur plusieurs années.

Il est proposé de déposer pour 2022 un projet de plantation d'arbres « essences locales » et de fruitiers régionaux sur ces différents espaces de la commune. D'autres plantations seront prévues pour 2023. Les schémas et les coûts de plantation sont précisés dans le dossier « plantation et renaturation », ci-annexé, en partenariat avec le Pays du Cambrésis.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du dispositif « plantation et renaturation » du Département pour le dépôt, et du plan « arbres » de la Région pour le boisement communal et la noue.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

	Montant HT	Montant TTC	Montant subventionné
Dépôt communal ✓ Plantation et renaturation (Département)	10 448.72 €	12 436.52 €	60 % - 6 269.23 €
Boisement	122 €	134.20 €	



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

✓ Plan arbres (Région)			90% - 109.80 €
Noue	470.49 €	517.54 €	
✓ Plan arbres (Région)			90% - 423.44 €

Démarrage programmé de l'opération en décembre 2022 – fin en mars 2023.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

6. SMACL – renouvellement des contrats d'assurance

La collectivité est actuellement assurée auprès du groupe SMACL Assurances et ce depuis 1987. Les différents contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2022, une proposition de renouvellement a été présentée (dossier en annexe). A noter que les garanties Responsabilité Civile et Protection Juridique sont étendues pour le CCAS.

Les contrats sont souscrits du 01/01/2023, pour une durée de 6 ans (fin au 31/12/2028) avec possibilité de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance.

Détail des contrats :

Contrats	Montant TTC	Détails
Responsabilité Civile sans franchise	2 256.14 €	Responsabilité civile
Individuelle accidents corporels sans franchise	209.95 €	Couverture enfants centre aéré
Juripacte Protection Juridique sans franchise	509.61 €	Litige urbanisme, fournisseur, administré, organisme...
Protection fonctionnelle sans franchise	201.71 €	Protection élus ou agents contre un administré
Dommages aux biens et option Cyber solutions avec franchise 300 €	6 561.81 €	Bâtiments et contenus, mobilier urbain
Véhicules à moteur sans franchise	1 668.13 €	Véhicules
Auto collaborateurs sans franchise	347.01 €	Couvertures élus et agents dans le cadre de leur fonction
	11 754.36 €	

Contrats	Taux	Détails
Prestations statutaires CNRACL	7.42 % des rémunérations des agents CNRACL	Prise en charge de la rémunération des agents en cas d'arrêts de travail (maladie, accident, incapacité, décès).



Villers en Cauchies

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

-

7. Subvention exceptionnelle – association Festi’Cauchies

Afin de participer aux frais engagés lors de la brocante et des manifestations à venir, l’association Festi’Cauchies a transmis à M. le Maire une demande de subvention exceptionnelle d’un montant de 1500 €. M. le Maire propose de verser la subvention demandée pour maintenir les projets de fin d’année. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

M. DECEUNINCK, président de l’association, M^{me} DELAVAL et M. FOVEZ, membres du bureau, ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

8. Personnel communal – gratification de fin d’année

A l’occasion des fêtes de fin d’année, M. le Maire propose d’attribuer un bon d’achat aux 8 agents contractuels travaillant ou ayant travaillé pour la commune en 2022, selon la méthode suivante : 10 euros/agent/mois. Le montant total est évalué à 550 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Anthony CAILLAUX	80
Nathan HERBIN	120
Chantal DUBOIS	60
Sandra DELSARTE	80
Julie BATAILLE	80
Christine CACHEUX	60
Amélia ROUSSELLE	40
Vanessa FIEMS	30

TOTAL	550
--------------	------------

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------



Villers en Cauchies

9. Administrés – vacances de neige 2023

Depuis 2013, la Municipalité organise, en lien avec l'ASCOMEX de Fontaine-au-Pire, des vacances de neige annuelles à CHAMPANGES/BERNEIX (74). Celles-ci sont réservées aux élèves de CM2 habitant la commune et, depuis peu, aux enfants des communes extérieures qui sont élevés par leurs grands-parents villersois. M. le Maire propose de reconduire cette opération en 2023 (une dizaine d'enfants concernés).

Cependant, du fait des annulations de séjours de ces deux dernières années, la Municipalité souhaite offrir la possibilité aux enfants, ayant remis leur dossier en mairie l'année dernière, de participer exceptionnellement à ce séjour en 2023 (8 enfants concernés).

Il est proposé cette année de fixer la participation parentale à la moitié du montant total de la prestation (estimé à 760 € par personne).

Suite à délibération du CCAS en date du 24 octobre 2022, une aide peut être accordée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 369.00 € (1^{ère} tranche).

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

10. Forains – versement des subventions

Deux fois par an, des forains viennent installer leurs manèges à l'occasion de la ducasse. Afin de pérenniser leur présence, M. le Maire propose de leur verser une subvention au titre de l'année 2022. Il invite les élus à se prononcer sur les propositions suivantes :

Forains	Montant
Laïza SAUTIERE (1 ^{ère} et 2 ^{ème} ducasse)	400,00 €
Steeve TERRAGE (1 ^{ère} et 2 ^{ème} ducasses)	400,00 €
Siméon MOUCHON (1 ^{ère} ducasse)	450,00 € (déjà versée par Festi'Cauchies)

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

11. SIAVED – convention d'apport de déchets

Suite à l'intervention d'un archiviste du CDG59, il est nécessaire de procéder à l'élimination d'une partie des archives communales. M. le Maire souhaite conventionner avec le SIAVED de



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

Douchy-les-Mines pour les incinérer. Le montant de la prestation est fixé à 130 € HT/tonne. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

12. SIVU Murs Mitoyens – adhésion de la commune d'ESCAUDOEUVRES

Lors de la réunion du 29 septembre 2022, le comité syndical a approuvé l'adhésion de la commune d'ESCAUDOEUVRES au sein du SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 1^{er} janvier 2023. Les élus sont invités à se prononcer sur cette nouvelle adhésion.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

13. Questions et informations diverses :

Des élus informent l'assemblée sur les points suivants :

- Planning des festivités :

- Dimanche 4 décembre - 9h30 : marche du téléthon (départ cour de la mairie),
- Samedi 10 décembre - 18h : Messe de Sainte Cécile,
- Vendredi 16 décembre - 10h : spectacle de Noël pour les enfants de l'école,
- Vendredi 16 décembre – 17h30 : réception du personnel communal,
- Samedi 17 décembre : sortie au marché de Noël de Reims organisée par Festi'Cauchies,
- Dimanche 18 décembre : distribution des colis des aînés et marché de Noël (salle des fêtes) organisé par Festi'Cauchies.

- Culture : sur proposition des bénévoles de la médiathèque municipale, la commune envisage d'installer une cabane à livres (emplacement à définir). Un ancien distributeur automatique a été offert par l'entreprise Denoyelle Distribution pour ce projet.

- Rénovation du patronage : une visite de l'architecte a eu lieu récemment afin de prendre les mesures du bâtiment et d'avancer sur le projet.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

- Illuminations de Noël : les élus ont décidé à l'unanimité et exceptionnellement cette année de ne pas illuminer les rues de la commune. Les décorations et illuminations seront limitées au bâtiment de la mairie.

- Il est fait remarquer à M. le Maire que le sens de circulation mis en place dans le centre bourg et principalement l'accès à la rue Gambetta n'est pas adapté et que des panneaux de signalisation complémentaires seraient souhaités. M. le Maire propose d'étudier ce point.

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

- Commerces : la Municipalité souhaite étoffer le marché du vendredi matin. Des démarches sont faites actuellement pour accueillir des commerçants supplémentaires (crémier...).

En parallèle, une proposition d'installation d'une supérette connectée et ouverte 24h/24 et 7j/7 par la société BOXY a été faite. La réflexion est en cours sur ce projet.

- Cimetière : une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon est en cours. Un affichage sera fait prochainement en mairie et au cimetière pour informer la population.

- Voirie : une demande d'installation de radar fixe a été faite. La commune a reçu un retour favorable. Celui-ci sera prochainement installée dans la rue de Cambrai après validation du lieu d'implantation par les services de l'Etat.

- Ecole : une demande d'achat de mobilier adapté a été transmis en mairie par un parent d'élève. Des informations complémentaires seront prises auprès de la famille et la commune étudiera cette demande de financement.

- Principaux achats et travaux par délégation :

Domaine d'intervention	Travaux	Sociétés	Montant € TTC
Voirie	Guirlandes lumineuses	Citylum Illuminatio	576.84
Bâtiment	Remplacement chauffe-eau électrique	Pagana Francesco	1 347.60
Bâtiment	Installation thermostats salle des fêtes	SPIE	2 366.15
Maitrise d'œuvre	Aménagements sécurité rue d'Avesnes Les Aubert	PADE	5 820.00
Voirie	Travaux Abribus	DESCAMPS TP	5 245.44
Voirie	Travaux complémentaires Abribus	DESCAMPS TP	2004.00
Voirie	Réfection caniveaux rue L. Aragon	Jean Lefebvre	5 057.52

- Service des eaux et assainissements, par délégation : néant.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

FIN DE SÉANCE